

JOURNÉE TECHNIQUES D'ÉCHANGES ENTRE TERRITOIRES TAGIRN ET STEPRIM

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) LA LOI MATRAS ET SES DÉCRETS D'APPLICATION CLUB PICS

24 JUIN 2022



PRÉSENTATION

6 Domaines d'action



DES MISSIONS TRANSVERSALES

De l'amont à l'aval de vos projets, le Cerema dispose d'expertises transversales et pluridisciplinaires pour contribuer à relever le défi du développement durable des territoires.



UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT

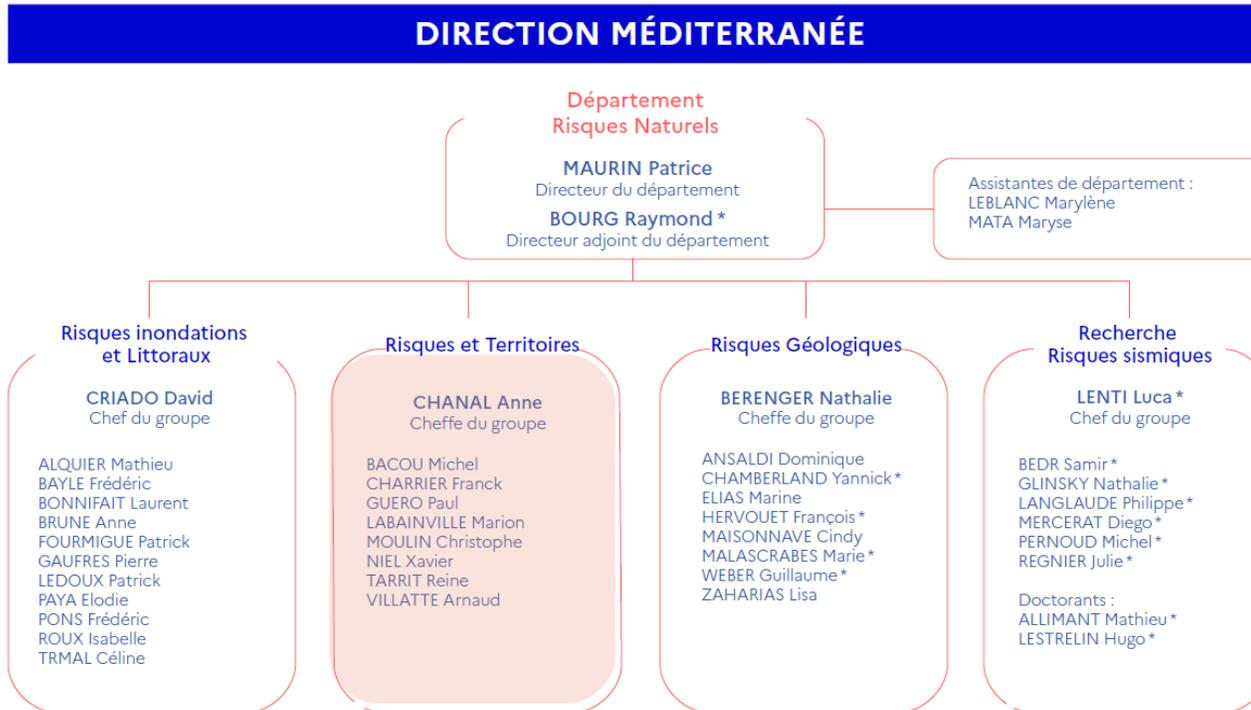
Implanté au coeur des territoires, le Cerema bénéficie d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux. Cette proximité lui permet de **proposer des solutions sur mesure** aux acteurs des territoires et de mettre à leur disposition des interlocuteurs concernés, engagés et disponibles.

DIRECTION TERRITORIALE MÉDITERRANÉE

DÉPARTEMENT RISQUES NATURELS



ORGANIGRAMME AU 1^{er} Janvier 2022



*=> agent sur le site de Sophia-Antipolis

GROUPE RISQUES ET TERRITOIRES

LES THÉMATIQUES

• Vulnérabilité

- Analyse territoriale pour aide à la décision
- Approche économique : Analyse Coût Bénéfice /Analyse Multi-Critères
- Risques et urbanisme

• Préparation à la gestion de crise et post-crise

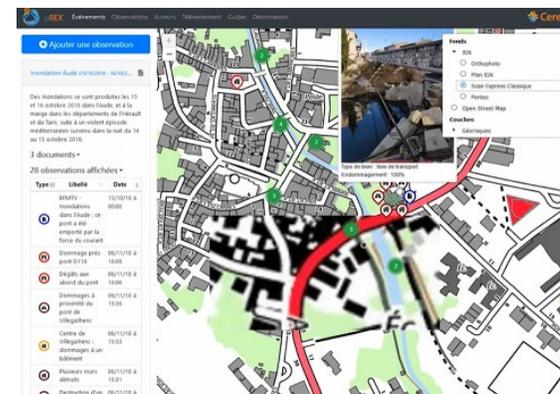
- Tous risques, à l'échelle d'une organisation
- Ciblée sur l'anticipation et la préparation à la crise inondation (exercices, PCS, PIS...)

• Retour d'expérience post événement

- Méthodologie et protocole de REX, réalisation de REX,
- Outil MUREX : BDD des dommages suite à un événements naturels

• Résilience territoriale

- Sensibilisation, formation à la boussole de la résilience
- Accompagnement pour déployer une stratégie de résilience sur un territoire

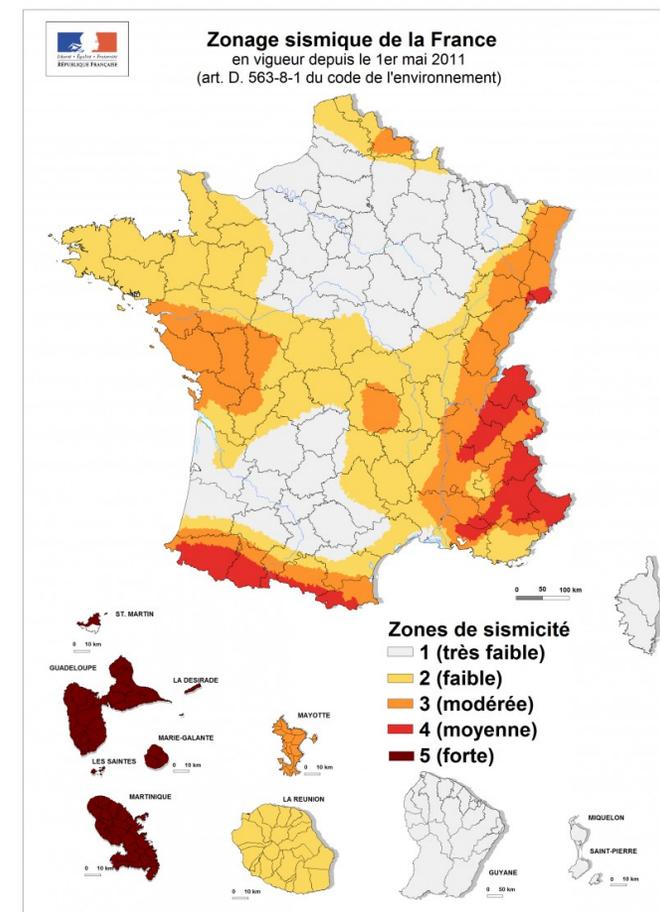


CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE PCS - PICS

- LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure
- Dans les semaines à venir :
 - Décret pris en application de l'article 11 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (Exercice et Retour d'expérience) → en attente d'un avis de l'AMRF
 - Circulaire d'application précisant les nouveaux périmètres des PCS obligatoires
- D'ici la fin de l'année
 - Guide DGSCGC PCS / PICS

NOUVEAUTÉS POUR LES COMMUNES

- **Nouveaux risques** à prendre en compte → extension du nombre de communes soumises à PCS
 - Dotée d'un plan de prévention des risques naturels **ou miniers** prévisibles **prescrit** ou approuvé
 - Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention
 - Comprise dans un des **territoires à risque important d'inondation**
 - Reconnue comme exposée au **risque volcanique**
 - Située dans les territoires exposés au **risque cyclonique**
 - Concernée par une **zone de sismicité de niveau 3, 4 ou 5**
 - Sur laquelle une **forêt est classée ou réputée particulièrement exposée**
- « **Monsieur PCS** » à nommer : adjoint au maire ou conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile, à défaut, correspondant incendie et secours
- **Obligation de réalisation d'un PCS dans les 2 ans après notification du préfet**
- **Analyse des aléas et recensement des enjeux plus poussés, avec une logique ORSEC (volets spécifiques)**
- **Exercice de crise à réaliser tous les 5 ans a minima**



NOUVEAUTÉ POUR LES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Un nouvel échelon d'expertise et d'appui dans la planification et la préparation à la gestion des situations de crise : EPCI

- Rédaction d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dès qu'une commune est soumise à plan communal de sauvegarde (PCS) avec notification du préfet
- Articulation des PCS, PICS et plan ORSEC.
- Organisation de l'appui à la mise en place, à l'évaluation régulière et aux éventuelles révisions des PCS
- Réalisation d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile au moins tous les 5 ans

Un rôle d'accompagnement et de coordination dans la gestion des situations de crise auprès des communes :

- Mise en place de la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise
- Organisation, au minimum :
 - Mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
 - Mutualisation des capacités communales ;
 - Continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Un travail collaboratif entre EPCI et communes soumises à PCS

Un délai de mise en œuvre : 5 ans après la publication de la loi, soit 26 novembre 2026

Exercice de crise à réaliser tous les 5 ans *a minima*

CLUB PICS



• OBJECTIFS :

- partager des expériences concrètes ;
- échanger sur des bonnes pratiques ;
- partager sur des besoins communs, avec l'organisation de GT sur des sujets spécifiques ;
- accompagner les EPCI dans une déclinaison opérationnelle des politiques publiques.

• MEMBRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, DOM COMPRIS :

- >40 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale)
- 2 EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin)
- 5 communes sur tout le territoire

• ACTIONS :

- Consultation de la DGSCGC sur les projets de décrets d'application de la loi Matras
- Consultation de la DGSCGC sur le projet de guide PCS / PICS à venir d'ici fin d'année
- 2 GT en 2022 dont les livrables seront versés aux réflexions sur la mise à jour du guide PCS / PICS de la DGSCGC :
 - conventions de mise à disposition de moyens (volet financier, assurantiel, responsabilité,...)
 - trame de PICS

• OUTILS :

- Espace collaboratif : www.expertises-territoires.fr



CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIAL PCS / PICS : 17 NOVEMBRE 2022 À AIX EN PROVENCE OU À DISTANCE

PROGRAMME

- Contexte réglementaire de la sauvegarde en France depuis 2004 à aujourd'hui avec les ambitions futures
- Rôle et responsabilité des élus en gestion de crise
- RETEX de différents territoires
- Aspects juridiques et assurantiels à prendre en compte par les acteurs décisionnels
- Présentation d'outils favorisant cette démarche de planification



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Cerema Méditerranée
Département risques naturels
Groupe risques et territoires

xavier.niel@cerema.fr



Pôle Alpin Risques Naturels

